

## Vers pulmonaires

Les parasites internes tels que les vers pulmonaires font partie des principaux agents infectieux des bovins au pâturage. En Suisse, ils représentent une cause importante de problèmes pulmonaires. Les résistances croissantes aux vermifuges mettent en avant des mesures préventives de régulation comme la vaccination. Celle-ci est recommandée dans ce cas dans les "zones connues pour les vers pulmonaires".

Brève information sur les vers pulmonaires :

- Ingestion de stades larvaires infectieux avec l'herbe de pâturage surtout dans la deuxième moitié de la période de pâturage.
- Lésions des voies respiratoires suivies d'une pneumonie avec respiration difficile, toux, écoulement nasal et fièvre. Baisse de la production laitière chez les vaches. Les infections sévères peuvent être mortels.
- Les larves peuvent être détectées en laboratoire dans les selles.

Vaccination contre les vers pulmonaires :

- Vaccin buvable/vaccination par voie orale
- 1ère vaccination à prévoir 6 semaines avant la première mise au pâturage.
- 2ème vaccination 4 semaines plus tard
- Sortie au pâturage 2 semaines après la 2e vaccination, afin d'assurer une protection optimale.
- Le vaccin contient des larves vivantes de vers pulmonaires, il ne faut donc pas vermifuger les animaux à vacciner ou qui viennent d'être vaccinés 4 semaines avant la 1ère vaccination et jusqu'à 2 semaines après la 2e vaccination.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés par une vaccination pour vos animaux.